



Association **GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or**
Déclarée à la Préfecture de Dijon sous le numéro W212007815

Bulletin d'adhésion et cotisation (à remettre à l'adhérent)

Reçue la somme de **5** €, au titre de la cotisation **2016-2017** Espèces Chèque

De M. Mme⁽¹⁾: Nom Prénom

Adresse:

Téléphone: E-mail:

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de Membre Actif / Membre Apporteur ⁽¹⁾ de l'association.
Il ouvre droit à la participation à l'Assemblée Générale.

Fait en deux exemplaires à le 2017

Les Co-Présidents:

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

La cotisation membre actif est valable 1 année.

La cotisation membre apporteur est valable pour la durée du ou des prêts correspondant à l'apport effectué par l'apporteur.

✂-----

Bulletin d'adhésion 2016-2017 (à conserver par l'association)

M. Mme⁽¹⁾: Nom Prénom

Adresse:

Téléphone: E-mail:

Date d'adhésion: Durée de l'adhésion:

Cotisation acquittée: **5** euros en qualité de Membre Actif / Membre Apporteur ⁽¹⁾ de l'association

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or.

Fait en deux exemplaires à le 2017

L'adhérent :

Rappel : la cotisation est de 5,00 euros pour les personnes physiques et de 10,00 euros pour les personnes morales.

⁽¹⁾: Rayer les mentions inutiles